

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Un télégramme de Rome annonce le départ de M. de Mérode pour la frontière napolitaine où règne une certaine agitation. Frasinone a été mise en état de siège et Porte-Corvo s'est insurgée.

C'est à Spolète, entre Spolète et Terni, sur la Maroggia, que le général de Lamoricière a établi le gros de ses forces.

Spolète est à vingt-cinq lieues à peu près nord-est de Rome, proche des frontières de la Toscane. C'est sans doute de ce côté que l'armée piémontaise doit pénétrer.

Si l'on peut juger par ces renseignements peu complets du plan du défenseur des Etats romains, le général lui-même se préparerait à résister aux Piémontais et M. de Mérode à Garibaldi.

Les nouvelles de Naples sont toutes à l'enthousiasme du peuple, et l'on illumine en même temps qu'on chante des *Te Deum*.

La marine napolitaine est placée sous les ordres de l'amiral Persano. Cet amiral, avant l'entrée de Garibaldi, avait menacé de faire feu sur les bâtiments napolitains qui tenteraient d'aller à Gaëte.

Garibaldi a trouvé dans l'arsenal un matériel considérable, et à la Banque 80 millions. On trouvera plus loin la proclamation de Garibaldi aux Napolitains. C'est le journal officiel de Naples qui la publie, comme toutes les pièces officielles, avec cette mention : *Italie et Victor-Emmanuel*.

Les hostilités ont commencé dans les Etats romains Cialdini a attaqué et pris Pesaro, ville assez importante sur l'Adriatique. D'après le télégramme de Turin qui apporte cette nouvelle, le fort de Pesaro renfermait un corps de soldats allemands commandés par M<sup>r</sup> Bella, et qui ont été faits prisonniers.

D'un autre côté, on écrit de Bologne à Turin, que les troupes commandées par le général Fanti marchaient sur la vallée Tiberina après être entrées à Città-di-Castillo, petite ville sur le Tibre au nord de Pérouse.

Le journal *l'Opinione* publie un article où il cher-

che à démontrer que l'intervention du Piémont dans les Etats de l'Eglise n'a lieu que dans des conditions de légitime défense, et, après avoir rappelé les divers incidents qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler, il ajoute :

« Le gouvernement sarde est poussé en avant, il ne peut plus reculer; l'Europe est appelée à choisir entre Victor-Emmanuel et la révolution, entre la monarchie constitutionnelle et l'anarchie, entre le drapeau national avec la croix de Savoie et le drapeau rouge.

« Le choix ne peut être douteux. L'Italie a fait le sien, l'Europe ne saurait que l'approuver, car ce choix est une garantie d'ordre et de tranquillité générale, tandis que l'incertitude même d'une organisation prochaine, nous mettrait en présence de nouvelles secousses et des désordres les plus graves. »  
(*Le Pays*.)

On assure que M. le baron de Talleyrand, notre ambassadeur à Turin, va revenir en France.

En son absence, les affaires de la légation seraient confiées à un chargé d'affaires.

Nous apprenons que le roi François II est parti de Gaëte sur une frégate espagnole, dont la destination n'était pas certainement connue, mais qu'on pensait devoir se diriger vers Séville.

Le général Lamoricière a concentré sur Ancône une partie de ses forces. Il y dispose de 7 à 8,000 hommes. C'est sur ce point qu'il compte essayer une résistance sérieuse.

Les troupes que lui oppose le général piémontais sont trois fois supérieures en nombre, car on parle de vingt-cinq mille hommes.

On sait que le général de Lamoricière a fait démentir le langage violent que lui avaient prêté les journaux, relativement à des proclamations dans lesquelles il aurait menacé de massacre et de pillage les villes qui s'insurgeraient dans les Etats-Romains.

Le gouvernement pontifical, à l'appui de ce démenti, a offert, dit-on, aux puissances d'ouvrir une enquête au sujet des actes de violence qu'on lui attribue,

Un journal belge, *l'Universel*, prétend que l'Espagne a proposé aux puissances européennes de garantir le pouvoir temporel du Pape, et que cette proposition a rencontré une grande froideur, surtout de la part de la France.

Cette assertion est complètement erronée. La France, au contraire, il y a cinq mois, prit l'initiative de cette question, et il n'a pas dépendu d'elle seule qu'on arrivât à une solution favorable.

(*Idem.*)

Le *Journal officiel de Naples* du 7 septembre nous apporte le document suivant :

« Proclamation à la chère population de Naples.

« Fils du peuple, c'est avec autant de respect que d'affection que je me présente devant ce noble, cet imposant centre de populations italiennes, que des siècles de despotisme n'ont pu humilier ni réduire à plier le genou devant la tyrannie.

« Le premier besoin de l'Italie était la concorde pour réaliser l'unité de la grande famille italienne; aujourd'hui la Providence nous a donné cette concorde, car toutes les provinces sont unanimes et travaillent, dans un magnifique élan, à la reconstitution nationale. Quant à l'unité, la Providence nous a aussi donné Victor-Emmanuel que, dès ce moment, nous pouvons appeler le véritable père de la patrie italienne.

« Victor-Emmanuel, modèle des souverains, inculquera à ses descendants les devoirs qu'ils auront à remplir pour le bonheur d'un peuple qui l'a choisi pour chef avec un dévouement enthousiaste.

« Les prêtres italiens qui ont la conscience de leur mission, ont pour garantie du respect avec lequel ils seront traités, l'élan, le patriotisme, l'attitude vraiment chrétienne de leurs confrères que, depuis les dignes moines de la Gancia jusqu'au généreux prêtre du continent napolitain, nous avons vus à la tête de nos soldats, défier les plus grands périls des batailles.

« Je le répète, la concorde est le premier besoin de l'Italie. Nous accueillerons donc comme des frères ceux qui ne pensaient pas comme nous à une au-

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Après cet examen très-superficiel des magnificences du *Cœur-Volant*, le lecteur nous permettra de jeter un coup-d'œil sur la foule joyeuse qui encomrait l'heureuse guinguette.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, la grande majorité du personnel buvant et dansant se composait de bons paysans de Ruclil, de Bougival, de Suresnes et de quelques autres localités environnantes. A cette population bruyante, dont la gâté s'épanchait en rires et en exclamations empruntant à des libations fréquentes le diapason le plus élevé, se mêlait un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles, habitués ordinaires des bals publics et dont la distinction n'était pas la vertu principale. C'était à qui se livrerait au plus aimable abandon, tout en évitant de choquer trop ouvertement l'autorité debonnaire du garde champêtre, tandis que celui-ci, par un juste sentiment de sa dignité, s'efforçait de conserver son sang-froid compromis par ses emprunts fréquents à la dive bouteille.

Toutefois dans cette cohue livrée tout entière aux plus bruyants plaisirs, il était facile de remarquer quelques personnes dont la mise indiquait qu'elles appartenaient

à des classes plus élevées de la société, et que le hasard, le désœuvrement du dimanche ou même la curiosité avaient attirées au *Cœur-Volant*.

Dans l'un des salons, objet de l'admiration des bons habitants de Bougival, à une table placée près de la croisée, deux jeunes gens de vingt-cinq ans à peu près, paresseusement installés sur les chaises de paille du père Bernard, savouraient d'excellents cigares en buvant à petits coups un café noir, épais et liquoreux, toutes conditions qui constituaient un exécrable breuvage. Leur conversation se ressentait de cette aigreur qu'inspire un estomac mécontent.

— En vérité, mon pauvre ami, disait l'un d'eux, jeune homme aux abondants cheveux châtain élégamment bouclés, aux yeux bleus remplis d'expression, à la physionomie spirituelle, il faut convenir que tu n'es pas heureux dans tes propositions. Il y a quelque temps, tu m'entraînas à un concert où tu as toi-même bâillé toute la soirée, et aujourd'hui tu me fais manquer *Guillaume Tell* pour venir dans un pays *sauvage* voir sauter ces braves paysans que j'aime beaucoup, pour lesquels je professe une profonde estime, mais qui m'ennuient énormément, je t'en prévient.

— Bah ! tu te plains toujours, s'écria son compagnon en riant; tu fais le dédaigneux, l'aristocrate, et, pour peu que tu aperçoives un minois à peu près chiffonné, tu seras le premier à revenir dimanche prochain, sinon plus tôt.

— Je te défie bien de me trouver ici la moindre figure passable. Et si tu comptes là-dessus pour me faire revenir, nous pourrions dire un éternel adieu à Ruclil et au *Cœur-Volant*.

— Mon Dieu ! qui sait ? Voilà la jeunesse d'aujourd'hui ! vaine et présomptueuse. Tu n'aimes pas à voir ces petites paysannes fraîches comme des pommes d'api, parce que tu as mal diné et que ton estomac regrette l'excellente cuisine de M<sup>re</sup> de Brian, ta mère; mais moi, qui suis accoutumé aux médiocrités gastronomiques des restaurants parisiens, je me suis parfaitement réconforté par le veau aux carottes du père Bernard, et je suis disposé à voir tout en rose.

— Même son café ?

— Ah diable ! le fait est que le brave homme n'entend rien à la préparation de cette denrée coloniale. Il faudra que je lui fasse cadeau d'un Dobeiloy. En attendant, demande la carte, paie et viens faire un tour dans le bal, qui me paraît être dans tout son éclat.

En disant ces mots les deux jeunes gens se levèrent; après avoir payé leur modeste repas, Henri de Brian passa son bras sous celui de son ami, et tous deux se mirent à parcourir la salle de bal en se livrant à des remarques plus ou moins spirituelles sur les danseuses, l'orchestre et cet éclairage magnifique qui faisait la joie du couple Bernard.

— Eh bien ! mon cher Léon, tu le vois, dit Henri après avoir promené son longnon sur la multitude éton-

tre époque et qui voudraient aujourd'hui sincèrement apporter leur pierre à l'édifice patriotique.

» Enfin, nous respectons la maison d'autrui, mais nous voulons être maîtres dans la nôtre, que cela plaise ou non aux dominateurs de la terre.

» Salerne, 7 septembre, dans la matinée, 1860.  
» Signé : G. GARIBOLDI. »

Nous donnons le texte de la proclamation et de la protestation du roi François II :

#### PROCLAMATION ROYALE.

« Naples, 6 septembre.

» Parmi les devoirs prescrits aux rois, ceux des jours d'infortune sont les plus grandioses et les plus solennels, et je veux les remplir avec une résignation exempte de faiblesse, l'âme sereine et confiante comme il convient au descendant de tant de monarques.

» Dans ce but, j'adresse encore une fois la parole au peuple de cette métropole, dont je dois m'éloigner avec douleur.

» Une guerre injuste et contre le droit des gens a envahi mes Etats, bien que je fusse en paix avec toutes les puissances européennes.

» Le changement des ordres gouvernementaux, mon adhésion aux grands principes nationaux et italiens ne suffirent pas pour les éloigner : car même la nécessité de défendre l'intégrité de l'Etat entraînera derrière elle des événements que j'ai toujours déplorés. Or, je proteste solennellement contre les inqualifiables hostilités que les siècles présents et futurs jugeront seuls.

» Le corps diplomatique résidant près de ma personne a vu, depuis le commencement de cette étrange invasion, de quels sentiments mon âme était remplie pour tous mes peuples, et pour cette illustre ville, afin de la garantir de la ruine et de la guerre, de sauver les habitants et leurs propriétés, les temples sacrés, les monuments, les établissements publics, les collections d'art, tout ce qui forme, enfin, le patrimoine de sa civilisation et de sa grandeur, tout ce qui appartient aux générations futures et supérieures aux passions de ce temps.

» L'heure de tenir cette parole est désormais arrivée. La guerre s'approche des murs de la ville, et c'est avec une douleur ineffable que je m'éloigne avec une partie de mon armée pour me rendre là où la défense de mes droits m'appelle. L'autre partie demeure pour contribuer, de concert avec l'honorable garde nationale, à l'inviolabilité et à la sécurité de la capitale, que je recommande au zèle du ministère comme un palladium sacré. Et je demande à l'honneur et au civisme du syndic de Naples et du commandant de cette même garde citoyenne, d'épargner à cette patrie si chère les horreurs des désordres intérieurs et les désastres de la guerre voisine, et, à cet effet, je concède à ces derniers tous les pouvoirs nécessaires et les plus étendus.

» Descendant d'une dynastie qui, pendant cent vingt-six ans, régna dans ces contrées continentales, après les avoir sauvés des horreurs d'un long gouvernement de vice-rois, mes affections sont ici. Je suis Napolitain, et je ne pourrais, sans d'amers regrets, adresser des paroles d'adieu à mes bien-aimés peuples, à mes compatriotes.

» Quel que soit mon destin, heureux ou malheu-

reux, je leur conserverai toujours de profonds et affectueux souvenirs. Je leur recommande la concorde, la paix, la sainteté de leurs devoirs nationaux. Qu'un zèle immodéré pour ma couronne ne devienne pas un motif de troubles. Soit que, par le sort de la guerre présente, je revienne bientôt parmi vous ou dans quelque autre temps qu'il plaise à la justice de Dieu de me rendre le trône de mes ancêtres, devenu plus splendide par les institutions libres dont je l'ai irrévocablement entouré, ce que j'implore, dès à présent, c'est de revoir mes peuples unis, forts et heureux.

» Naples, le 6 septembre. » FRANÇOIS. »

#### PROTESTATION ROYALE.

« François, II, etc., etc.

» Puisqu'un hardi condottiere, avec toutes les forces dont l'Europe révolutionnaire dispose, a attaqué nos domaines, invoquant le nom d'un souverain d'Italie, parent et ami, nous avons, par tous les moyens en notre pouvoir, combattu pendant cinq mois pour l'indépendance sacrée de nos Etats. Le sort des armes nous a été contraire.

» L'entreprise hardie que ce souverain, de la manière la plus formelle, protestait de ne pas reconnaître, et qui pourtant, pendant le cours des négociations tentées pour établir un accord intime recevait, surtout dans ses Etats, secours et appui, cette entreprise, à laquelle toute l'Europe, après avoir proclamé le principe de non-intervention, assista indifférente, nous laissant seuls lutter contre l'ennemi de tous, est sur le point d'étendre ses tristes effets jusque sur notre capitale.

» D'autre part, la Sicile et les provinces du continent, de longue main et de toutes manières travaillées, ont formé des gouvernements provisoires avec le titre et sous la protection nominale de ce souverain, et elles ont confié à un prétendu dictateur l'autorité et le plein arbitre de leurs destinées.

» Fort de nos droits, fondés sur l'histoire, sur les engagements internationaux et sur le droit public européen, tandis que nous comptons prolonger autant qu'il nous sera possible notre défense, nous ne sommes pas moins décidés à n'importe quel sacrifice pour épargner les horreurs d'une lutte et de l'anarchie à cette vaste métropole, siège glorieux des plus anciens souvenirs, berceau des arts et de la civilisation du royaume.

» En conséquence, nous sortirons avec notre armée hors de ses murs, nous confiant dans loyauté et dans l'amour de nos sujets pour le maintien de l'ordre et du respect dû à l'autorité.

» En prenant une pareille détermination, nous sentons cependant en même temps le devoir que nous dictent nos droits anciens et irrévocables, notre honneur, l'intérêt de nos héritiers et successeurs, et plus encore celui de nos bien-aimés sujets, et nous protestons hautement contre tous les actes jusqu'ici consommés et les événements qui se sont accomplis et qui s'accompliront à l'avenir.

» Nous réservons tous nos titres et toutes nos raisons émanant des traités et des droits sacrés et incontestables de succession. Nous déclarons solennellement tous les événements et tous les faits mentionnés nuls, illégaux et sans valeur, remettant pour ce qui nous regarde, dans les mains du Dieu tout-puissant, notre cause et celle de nos peu-

ples, dans la ferme assurance de n'avoir pas eu, pendant le temps si court de notre règne, une seule pensée qui n'ait été consacrée à leur bien et à leur bonheur. Les institutions que nous leur avons irrévocablement garanties en sont le gage.

Cette protestation sera transmise par nous à toutes les cours, et nous voulons que, signée par nous, munie du sceau de nos armes royales et contresignée par notre ministre des affaires étrangères, elle soit conservée dans nos royaux ministères d'Etat, des affaires étrangères, de la présidence du conseil des ministres et de grâce et justice, comme un monument de notre constante volonté d'opposer toujours la raison et le droit à la violence et à l'usurpation.

» Naples, 6 septembre 1860.  
» Signé, FRANÇOIS.  
» Contresigné, JACQUES DE MARTINO. »

Marseille, 12 septembre. — On mande de Beyrouth le 27 août, que Fuad pacha n'a pas incorporé les 3,000 détenus de Damas dans l'armée turque, mais en a envoyé 300 aux galères. Fuad pacha a donné en outre 120 maisons de musulmans aux chrétiens sans asile ; mais on assure que la populace a injurié et lancé des ordures aux chrétiens, qui ont été obligés, dès la première nuit, de rentrer dans la citadelle où 10,000 d'entre eux sont brûlés par le soleil et manquent de tout.

Une forte indemnité imposée à la ville augmente la fermentation et les menaces. Beaucoup de soldats qui n'ont pas reçu leur solde désertent et vont se joindre aux Druses. L'armée française était toujours campée à Beyrouth, où des écrits incendiaires contre les chrétiens circulent.

Marseille, 12 septembre. — Les lettres de Constantinople du 4 annoncent que l'arrivée des prisonniers de Damas a irrité la populace et les soldats. Cependant les ambassadeurs des puissances ont félicité le sultan sur ce commencement de justice. M. le marquis de Lavalette a demandé que la répression fût complète dans le Liban.

Le grand visir n'était pas arrivé ; il veut visiter la Bosnie et calmer l'agitation.

Sur le refus de l'Angleterre de garantir un emprunt, l'envoi d'un ministre à Londres a été décidé pour se procurer de l'argent. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* annonce l'arrivée à Nice de LL. MM. L'enthousiasme unanime qui a partout éclaté, à Dijon, à Lyon, en Savoie, à Marseille, n'a pas été moindre à Nice.

De tous les environs une population empressée est accourue au-devant des souverains et a manifesté, par les acclamations les plus vives, la joie que lui inspirait la présence de Napoléon III et de son auguste compagne.

Cette immense et sympathique expression du sentiment des habitants de Nice, ce mouvement irrésistible qui entraînait au-devant de Leurs Majestés des flots de population avait, à Nice, un caractère peut-être plus touchant encore que partout ailleurs.

Les vivats, les cris joyeux de la foule, s'inspiraient de l'événement qui a réuni à l'Empire cette

née de son impertinence, j'avais raison de te dire qu'il n'y a pas ici une figure humaine. Si tu m'en croyais, nous reprendrions tout tranquillement la respectable patache de l'endroit et nous reviendrions à Paris. D'ailleurs il est neuf heures, et elle ne va pas vite, la voiture de Rueil.

— Je le veux bien, répondit Léon, mais avant de partir, fais-moi le plaisir de regarder sous le berceau de feuillage, là-bas à droite : examine un peu cette jeune fille assise à côté de sa maman sans doute ; crois-tu que ce visage-là ne mérite pas qu'on retarde d'un instant le retour ?

Henri dirigea machinalement son lorgnon vers la tonnelle couverte de grandes feuilles vertes, mais à peine eut-il aperçu la jeune personne que lui indiquait son ami, qu'il laissa échapper le petit morceau de verre attaché à son cou par un fil de soie :

— Peuh ! fit-il avec une moue assez dédaigneuse, elle n'est pas mal, c'est vrai : l'air modeste et ne manquant pas de distinction, mais figure irrégulière, un nez beaucoup moins pur que celui de la Vénus de Milo, front ordinaire, menton ordinaire, teint ordinaire, voilà son signalement... Pauvre conquête ! mon ami !

— Eh bien ! et ces yeux ! regarde un peu ces yeux-là ; crois-tu en pouvoir trouver beaucoup de semblables dans la Chaussée-d'Antin ?

— Pardieu ! tu as raison ; voilà des yeux qui feraient passer sur bien des choses, et ces cheveux admirables,

et cette bouche mignonne ! Oh ! oh ! ce n'est pas là une paysanne, messire Léon, et il me prend envie de l'inviter pour la première.

— Dis donc, mon cher ami, reprit Léon ; tu sais qu'il est neuf heures et que la patache de Rueil ne va pas vite.

— Tu plaisantes déjà, toi.

— Moi, pas du tout, je parle très-sérieusement.

— Eh bien ! attendons encore un instant, le dernier départ a lieu à dix heures, nous avons encore une heure devant nous, et je ne serais pas fâché de savoir qui peut être cette jeune personne.

Tout en disant ces mots, les deux amis avaient manœuvré de façon à se trouver tout près de la tonnelle où était assise la jeune fille, objet de leur conversation ; au coup d'archet, Henri s'avança vers elle.

— Mademoiselle, lui dit-il en s'inclinant, voulez-vous me faire l'honneur de danser avec moi ce quadrille ?

— Je vous remercie, Monsieur, dit la jeune fille, je ne danse pas.

Un peu surpris de cet échec imprévu, Henri rejoignit son compagnon, à qui il raconta sa mésaventure. Puis les deux jeunes gens parcoururent le bal sans perdre toutefois la jeune fille de vue. Ils remarquèrent qu'elle reçut plusieurs invitations, mais elle les refusa toutes, ce qui mit Henri tout-à-fait de bonne humeur.

En ces temps primitifs du bal public il était rare que les danseurs les plus fanatiques osassent prolonger leur

exercice au-delà de l'heure fixée par le maître de l'établissement : or, chez le père Bernard, l'heure fatale avait été combinée avec celle du dernier départ de la voiture de Paris. D'ailleurs le public lui-même trouvait sans doute que trois ou quatre heures de danse devaient suffire aux appétits chorégraphiques les plus prononcés, car peu à peu le jardin se dégarnissait et les tables comme la salle de bal n'allaient plus offrir dans un instant qu'une complète solitude.

Henri n'avait pas quitté des yeux la jeune fille, et plusieurs fois déjà il avait remarqué que la dame âgée qui l'accompagnait lui faisait des observations faciles à comprendre ; mais la jeune personne trouvait un charme particulier à regarder, rêveuse, cette vive et bruyante explosion de toutes les joies de la jeunesse, et elle adressait à celle qu'Henri croyait être sa mère ces petites prières calines auxquelles on résiste rarement. Dans un moment où la maman insistait et où la jeune fille résistait de son plus gracieux sourire, Henri s'approcha, sans en être vu, du berceau, et entendit cette fin de conversation :

— Mais Louise, tu verras que nous aurons une peur affreuse pour rentrer chez nous.

— Non, non, chère tante, j'aurai au contraire du courage pour deux, fit Louise en souriant : d'ailleurs tout le monde s'en va en même temps et le chemin ne sera pas désert.

(La suite au prochain numéro.)

terre toujours française, et, dans les paroles nobles et émues qu'ils ont adressées à Leurs Majestés, M. Malaussena, maire, et M<sup>r</sup> Sola, évêque de Nice, de même que M. le président du tribunal de première instance, ont exprimé très-heureusement les sentiments dont les Niçois sont animés pour la dynastie impériale.

La visite de Leurs Majestés dans le comté de Nice emprunte évidemment à l'accueil admirable qu'elles y ont reçu un caractère qui ne saurait être ni méconnu ni oublié.

(Le Pays.)

— Le conseil municipal de Laval a reçu ces jours derniers l'originale supplique que voici, et qui ne serait pas déplacée dans beaucoup de localités :

Humble supplique des pavés de la rue du Val-de-Maine à MM. du Conseil municipal de Laval.

« Messieurs,

» Au moment où l'ancienne administration municipale vient de donner sa démission, nous prenons la liberté de vous exprimer notre désir d'être à notre tour déchargés du pénible fardeau de nos fonctions.

» Nos longs états de service et nos nombreuses infirmités nous constituent des titres suffisants pour réclamer notre mise en retraite. Nous espérons que vous daignerez les prendre en considération et que vous n'attribuerez à aucune pensée d'opposition politique la sollicitation que nous avons l'honneur de vous adresser.

» Malgré toute notre bonne volonté, il nous est impossible de continuer notre service. Chaque jour nous entendons les habitants de Laval se plaindre de nous, et nous sommes, hélas ! obligés de reconnaître que ces plaintes ne sont que trop fondées. Nous ne pensons pas que ce soit chose bien difficile de nous remplacer.

» La ville, depuis quelques années, a fait de très-grandes dépenses pour créer des voies nouvelles, dont certes nous ne contestons pas l'utilité; mais les vieilles rues ne sont-elles pas en droit de demander qu'on ne les oublie pas complètement ? Nous espérons donc que vous voudrez bien nous donner des successeurs le plus tôt possible. Les pavés ne peuvent vous manquer. C'est dans cette conviction et dans cette espérance que nous avons l'honneur d'être, Messieurs, avec le sentiment de la plus haute considération,

» Vos très-humbles et obéissants serviteurs,

» Jean Lepointu, dit le Père-des-Cors, Thibault Lebouex, Boniface Tremblefort, Etienne Lenfoncé, dit le Mérovingien, Polycarpe Groscahot, Dagobert Troudu-mètre, Nicolas Roulant, Jacques Crève-semelle, Balthasar Laculbute, Michel Casseressort, Tiburce Desentorses, Jérôme Flaquatterre, etc., etc. »

#### CHRONIQUE LOCALE.

Une dépêche télégraphique d'Orléans, 13 septembre, 9 h. du matin, annonce qu'une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 1 mètre 75 à Orléans, et qu'il aura lieu le 14, vers quatre heures du soir.

Aucune crue importante ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher ni sur la Vienne.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

#### PROGRAMME.

Des conditions d'admission, comme cavalier élève, à l'École impériale de cavalerie.

L'examen des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École impériale de cavalerie comme cavaliers sélèves, est passé à Saumur, du 15 au 20 octobre de chaque année, devant une commission composée comme il suit, savoir :

Le lieutenant-colonel de l'École, président ;

Le major, le capitaine trésorier, deux capitaines instructeurs, membres.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Être âgé de dix-sept ans au moins et de 21 ans au plus, au 24 octobre de l'année courante, et en justifier par un extrait d'acte de naissance;

2<sup>o</sup> Être porteur : 1<sup>o</sup> d'un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement du département du candidat, ou de l'officier de gendarmerie le plus voisin de sa résidence, et constatant l'aptitude physique du postulant pour l'arme de la cavalerie; 2<sup>o</sup> d'un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré dans les formes prescrites par l'article 20 de la loi du 21 mars 1832; 3<sup>o</sup> du consentement des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis;

3<sup>o</sup> Savoir lire et écrire, connaître l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et les principes élémentaires de la grammaire française;

4<sup>o</sup> Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du trésor, le versement d'une somme de deux cents francs destinée à couvrir l'état des dépenses d'entretien à l'École et d'achat des livres d'instruction.

La commission d'examen fixe un nombre de points représentant le maximum des connaissances exigées, et elle donne pour chacun des examinés son chiffre d'appréciation; elle détermine également le chiffre qui entraîne le refus d'admission.

Les 21 et 22 octobre, la commission établit la liste générale du classement par ordre de mérite des examinés.

Les cinquante premiers numéros de cette liste reçoivent, le 23 octobre, du général commandant l'École, un certificat d'acceptation autorisant leur engagement dans l'armée française.

Les candidats porteurs de certificat d'acceptation effectuent, le 25, le versement de deux cents francs ci-dessus prescrit, et remettent, dans la journée, au commandant de l'École, le récépissé constatant ce versement; ils contractent, le 25, à la mairie de Saumur, leur engagement volontaire (pour sept années), et entrent à l'École le même jour. Les cours commencent le 31 dudit mois.

La durée des cours est d'une année.

Après quatre mois de séjour à l'École, les cavaliers élèves qui, pour cause d'incapacité, ne peuvent suivre les cours, sont dirigés sur un régiment comme simples cavaliers; la même mesure est prise à l'égard des cavaliers élèves dont la conduite laisse à désirer.

Les cavaliers élèves bien notés par leur zèle et leur aptitude, et qui ont satisfait aux examens de sortie, sont envoyés dans des régiments de cavalerie pour être nommés immédiatement, par leurs colonels respectifs, aux emplois de brigadier qui leur ont été, à cet effet, réservés; les cinq premiers sont portés sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal-des-logis, aussitôt qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté exigées, et pourvu qu'ils n'aient pas démerité par leur conduite.

Ceux dont l'instruction militaire et équestre n'a pas été jugée suffisante, sont dirigés, comme simples cavaliers, sur des régiments.

Le cavaliers qui, par des causes indépendantes de leur volonté, n'ont pas satisfait aux examens de sortie, peuvent être autorisés, sur la proposition du général commandant l'École, à doubler une année d'études.

Les jeunes gens qui veulent concourir pour être admis comme cavaliers élèves, se rendent à leurs frais à Saumur; les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette place, jusqu'au jour exclu de leur engagement, sont également à leur charge.

A leur arrivée à Saumur, les candidats informent le général commandant l'École de leur intention de se présenter aux examens et lui adressent les pièces indiquées aux numéros 1 et 2 du présent programme.

Avant qu'ils se présentent devant la commission d'examen, le général s'assure, en les faisant visiter par le médecin principal, que les candidats n'ont aucun vice de conformation qui soit de nature à les empêcher de suivre les cours d'instruction de l'École et de se livrer à tous les exercices équestres, notamment à ceux de la voltige.

Paris, le 23 août 1860.

Le maréchal de France, ministre de la guerre,  
RANDON.

Pour chronique locale et faits divers, P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

En présence des faits qui viennent de s'accomplir en Italie, l'Empereur a décidé que son ministre quitterait immédiatement Turin. Un secrétaire reste chargé des affaires de la Légation. (Moniteur.)

L'Opinion, de Turin, annonce que le cardinal Antonelli ayant refusé d'obtempérer à la demande du gouvernement sarde dont était porteur le comte de la Minerva, ce dernier a quitté immédiatement Rome et est arrivé à Florence.

Il résulte de documents authentiques, que le mouvement des Marches et de l'Ombrie, dont la direction est à Bologne, ne prend pas d'extension parmi les populations du pays. — Havas.

L'Empereur et l'Impératrice ont quitté Nice, le 13 au soir, et se sont embarqués pour Ajaccio.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 août 1860.

(Suite et fin.)

MARIAGES. — 20, Désiré Vidal, ajusteur, a épousé Eugénie-Marien Brien, couturière, tous deux de Saumur; — 27, Pierre-François Fichou, cocher, de Bagnoux, a épousé Jeanne-Françoise Marchaisseau, chapeletière, de Saumur; — Jean-

Baptiste Cocard, employé, a épousé Berthe-Marie Martin, sans profession, tous deux de Saumur; — Jean-Joseph Manayé, poseur au chemin de fer, a épousé Jeanne-Anne Touron, sans profession, tous deux de Saumur; — Adrien-Aimé Péan, charpentier, a épousé Hermance Boussiron, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Marie Besnard, rentière, 67 ans, femme Berge, place St-Pierre; — Eulalie-Françoise Gaudry, 72 ans, célibataire, à l'Hôpital; — François Pelgault, journalier, 63 ans, à l'Hôpital; — 17, Auguste Legué, peintre, 19 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 18, Constance Renard, domestique, 18 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Joseph-Alfred Saint-Martin, cavalier à l'École, 32 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas; — Renée-Jeanne Deniau, propriétaire, 88 ans, veuve Huard, rue Saint-Pierre; — 23, Pauline-Alphonsine Bellanger, 1 mois, rue du Petit-Pré; — Normandine, mort-né, rue de la Chouetterie; — 24, René-Louis Ploquin, tonnelier, 48 ans, rue des Capucins; — Marie Bastard, rentière, 53 ans, veuve Martinet, rue de l'Hôtel-Dieu; — 25, Julie Deruet, 5 mois, montée du Fort; — 27, Marie Dupin, journalière, 61 ans, veuve Oliveau, à l'Hôpital; — Constance Félicité Francoltay, rentière, 78 ans, veuve Duterme, rue de Bordeaux; — 38, Eugène Chauveau, voiturier, 29 ans, rue de l'Arche-Dorée; — 29, François Porcher, 42 ans, garçon d'écurie, rue de la Chouetterie; — Jean-Guillaume Gaichard, propriétaire, place Saint-Nicolas; — 30, Pierre Joulain, cultivateur, 68 ans, au Petit-Pay; — 31, Jacques-Etienne Legeay, 80 ans, charron, à l'Hôpital; — Garnault, mort-né, sur les Moulins; — Joséphine Algodard, 29 ans, religieuse au couvent Saint-Anne; — André-Pierre Renand, employé au chemin de fer, 49 ans, Basse-Ille.

#### BACCALAURÉATS.

Ainsi que nous le faisons chaque année, nous publions les noms des 56 jeunes gens qu'a fait recevoir aux BACCALAURÉATS ès-lettres et ès-sciences, pendant l'année scolaire, l'école préparatoire dirigée par M. MOMENHEIM, rue des Postes, 2, à Paris. Ses succès ont encore dépassé le chiffre des années précédentes. — LETTRES : MM. Cadeau, de Vic-Exempt (Indre); Becquet, du Catelet; Monno, d'Agen; Margeride, de Clermont-Ferrand; Guille-mard, d'Alger; Caruelle, de Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne); Granson, du Havre; Dufrot, de Vervins; Baudelot, dit; Derué, de Marcy (Ardennes); Niobey, de Bayeux; Laffite, de Paris; Gardissal, dit; Marié, de St-Quentin; Blanpain, de Vouziers; Lafontaine, de Prissac (Indre); Guingand, de Briare; Biesta, de Paris; Gibert, dit; Belissent, dit; de Boissy, de Clairac (Lot-et-Garonne); Dumarest, de Lyon; Phérékydès, de Bucharest (Valachie); Conesco, dit; Puel, de Bernay; Amat, de Paris; Darras, de Breteuil (Oise); Dombis, de Mézières. — SCIENCES : MM. de Fradet, de Billom (Puy-de-Dôme); Guyon, de Saulieu (Côte-d'Or); Osiecki, de Clermont (Meuse); Godfrin, dit; Treuille, de Châtellerault; Arnaud, de Bléré (Indre-et-Loire); Quiserne, de Montargis; Dalbine, de Babœuf (Oise); Yarz, de Toulouse; Dinochau, de St-Dyé (Loir-et-Cher); Mongin, de Nully (Haute-Marne); Dumesnil, de Langres; de Soye, de Périgueux; Humbert, de Metz; Dehon, de la Chapelle (Aisne); Fiellard, de Paris; Bertin, de Nantes; Sarrot, de St-Pourcain (Allier); Deroy, de Vierzon; Maîtrejean, de St-Dizier; Estoublon, d'Ivoy-le-Pré (Cher); Griffon, de Chery (Aisne); Caruelle, nommé aux lettres; Caussidon, d'Alger. — SCIENCE : MM. Levainville, de Paris; Bordie, de La Flèche; Laurenceau, de Pons (Charente-Inférieure); Grillot, de Remigny (Saône-et-Loire). — L'école ouvre le 1<sup>er</sup> septembre et le 8 octobre ses nouveaux cours de préparation pour les sessions de novembre et d'avril.

Nota. — Le 8 octobre, l'école commencera un cours spécial pour les candidats à Saint-Cyr.

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (26)

BOURSE DU 13 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 80

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 93 40.

BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 67 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 93 53.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### MAISON

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, en face la Cure, Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> HUARD-DENIEAU,

Consistant en salon, chambre basse et corridor au rez-de-chaussée, quatre chambres et un cabinet au premier étage; deux chambres et trois greniers au second étage; cour, grande cave en roc au fond de la cour; petite terrasse sur le rocher; deux autres caves donnant sur la rue, séparées de la maison et situées en face l'église; une petite boutique en côté.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. LARDÉ, rue du Prêche, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (446)

#### A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Temple, n° 18,

S'adresser à M<sup>me</sup> BAUGÉ, à Montcartier, commune de Vivy, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (447)

### A VENDRE

#### Une très-belle Propriété,

Située dans le canton de Gennes, arrondissement de Saumur,

Consistant en maison de maître nouvellement construite, vastes servitudes, jardins, terres, prés et bois, le tout d'une contenance de 289 hectares 48 ares 72 centiares. Cette propriété présente tous les avantages de la chasse.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et à M<sup>e</sup> BEAUCHÈNE, notaire à Ambillou. (448)

Il a été perdu lundi dernier, à la sortie du Carrousel, rue Beaurepaire, depuis la rue d'Orléans jusqu'à la rue de la Fidélité, un mouchoir de poche en batiste brodée sur le bord, avec un chiffre brodé C. B.

La personne qui a trouvé ce mouchoir est priée de le rapporter au bureau du journal, où elle recevra 5 francs de récompense. (449)

#### A VENDRE

Une Belle

MAISON BOURGEOISE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur. (450)

### AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p/100. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1.25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (451)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située au Pont-Fouchard,

Dépendant de la succession de M. MONESTE, occupée par M. Lefèvre, composée de bâtiments avec rez-de-chaussée et premier étage, greniers; écurie, remise avec greniers, cour et jardin entouré de murs, pompe; le tout contenant 10 ares.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

#### A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

#### A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

#### A LOUER DE SUITE

Ensemble ou séparément,

1<sup>o</sup> LE CHATEAU DE JOREAU, près Gennes, avec les cours, jardins, étang et bassins, qui y sont contigus, contenant environ 1 hectare 50 centiares;

2<sup>o</sup> De 10 à 15 hectares de terrain, près le château, pouvant être utilisés en partie pour un établissement d'horticulture et pour plantation de vignes;

3<sup>o</sup> Le droit exclusif de chasse sur toute la propriété de Joreau, d'une étendue de 365 hectares, dont 220 hectares se tiennent;

4<sup>o</sup> Deux carrières de tuffeaux qui pourraient être pratiquées avec succès: l'une dans le coteau adossé au château, à proximité de la route départementale et de la Loire; l'autre dans le coteau des Bois-d'Avort, sur la route de grande communication n° 20, de Gennes à Martigné.

S'adresser, pour visiter les objets, au sieur MIAULT, garde particulier, au château de Joreau, et pour traiter, soit à M. FAUGERON, expert à Saint-Georges-sur-Loire, soit à M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil. (442)

#### A LOUER DE SUITE,

MAISON, nouvellement restaurée,

Rue Royale, n° 16.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (428)

#### A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

#### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et commode, parfaitement en état, Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses,

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier,

Grand'rue, n° 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

Une maison de Saumur demande un petit jeune homme, ayant une belle écriture et connaissant bien le français. S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

UN APPARTEMENT COMPLET

Avec Ecurie, Remise ou non.

Rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LECHAT.

### MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

#### UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été perdu une CHIENNE blanche, avec des taches noires sur les reins, oreilles noires; répondant au nom de Flore.

La reconduire à M. BEAUSSE, François, aux Ulmes. (431)

UN HOMME, âgé de trente ans, désire trouver un ou deux chevaux à soigner à Saumur.

S'adresser rue Beaurepaire, Café Parisien. (421)

Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

### AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes. Chaque Bouteille a une Etiquette et une Instruction avec la signature QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

### MALADIES des YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la veuve FARNIER, de Bordeaux. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contrefacteurs poursuivis. — Dépôts: à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PEREAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (318)

### GUERRE AUX FOURMIS!

La Poudre Antiformique de H. COMTE, pharmacien à Montmorillon, détruit ou expulse instantanément le fourmi et la plupart des insectes. Ems ploi sans danger. — Prix: 60 c. — Dépôt à Saumur, chez M. PIE, droguiste.

#### PLUS DE TACHES AVEC

### L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon, 1 fr. 50 et 4 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, n° 40. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (31)

### EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX

DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infailible par les consommateurs pour arrêter promptement la chute des cheveux: elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaissir, les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon, 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (4)

### ODONTINE

ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

### BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (335)

Saumur, imprimerie de P. GODET.